

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2022

Le conseil municipal de Saint André de Rosans s'est réuni, après convocation du 28/12/2021 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

**Présents** : Cécile LIOTARD, Jean-Pierre GAY, Gilles TOUAT, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET, Anne VREVEN

**Excusés** : Véronique BIDON, Eric RANGER. Norbert ESCALIER, Maëlle MICHEAU

**Absent** : Lionel ASTIER

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (09 novembre 2021).

Nomination d'un secrétaire de séance, Anne Vreven se propose.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1 – Délibération loyer des appartements communaux :**

Cécile nous explique que quand on fait les demandes de subventions pour la rénovation des appartements communaux auprès du département et auprès de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux), ils nous demandent une délibération avec le montant des loyers. Les demandes ont été envoyées pour que ça ne bloque pas tout le dossier, le montant des loyers sera envoyé après délibération.

Cécile se base sur les tarifs plafonds des logements sociaux (5,36 € le m<sup>2</sup>), la surface des logements (1 appartement de 60 m<sup>2</sup> et un de 70 m<sup>2</sup> + 1 box pour chaque logement) et les prix pratiqués dans les communes voisines. (environ 350 euros).

Nous souhaitons des loyers raisonnables mais qui, en même temps, permettent de rembourser les crédits.

Cécile propose 350 euros pour le plus petit appartement avec box et 360 euros pour l'autre avec box.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

### **2 – Délibération adressage :**

Il manque juste sur le plan la rue de « la porte Aurouze ». Il y a eu deux remarques au niveau de la « rue des boulistes » (2 retours de personnes qui jugent que ce n'est pas en corrélation avec tous les autres noms). Et il y a un souci d'orthographe avec Lachau (p). Sur la carte IGN il n'y a pas de « p ». La Communauté de Commune, en charge de cette mission, demande de prendre une délibération afin :

- Que le conseil approuve les dénominations suivantes (qui sont marquées sur les cartes)
- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales
- D'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votants : 6

Pour : 4

Contre : 1

Abstention : 1

### **3 - Délibération pour « Le pacte de gouvernance avec la Communauté de Communes » :**

Cécile présente un document établi par un groupe de travail représentatif des élus de la Communauté de Communes qui a pour objectif de rendre les réunions plus participatives, ce qui est difficile car le nombre d'élus présents est très important (entre 80 et 100 personnes) et les réunions très longues avec chaque fois 30 à 40 points à l'ordre du jour (essentiellement des délibérations concernant le fonctionnement de la structure). Les trois axes de travail tournent autour de trois questions essentielles :

- Comment décider ensemble ?
- Comment faire ensemble ?
- Comment associer les parties prenantes ?

Plusieurs propositions sont faites dans ce document qui visent à améliorer le fonctionnement des réunions et des décisions prises dont la plus concrète est le vote électronique des délibérations pendant les réunions qui permet à chacun de voter « à bulletin secret ». Cette façon de voter a été testée lors de la dernière réunion avec du matériel prêté et a fait l'unanimité auprès des élus.

Le document présenté par Cécile doit être validé par les 2/3 des conseils municipaux composant la Communauté de Communes ainsi qu'une délibération favorable de cette dernière.

Le conseil, dans sa majorité, reconnaît le travail important qui a été fait pour l'élaboration de ce document et reconnaît qu'il vise à améliorer le fonctionnement de la Com. Com. mais il est un peu plus mesuré quant à l'application de ces mesures.

Votants : 6                      Pour : 5                      Contre : 1                      Abstention : 0

### **4 – Délibération pour la convention avec la commune de Rosans sur les tarifs de la cantine scolaire :**

La commune de Rosans nous a envoyé une proposition de convention pour la participation financière de la commune sur les frais de repas de la cantine scolaire pour les enfants de St André scolarisés en primaire.

Les tarifs varient en fonction du coefficient familial des familles. L'état participe également pour les revenus les plus modestes.

8 enfants de la commune sont inscrits à la cantine. La participation demandée à la commune est de 1.43€/enfant.

La convention est proposée pour 3 ans par tacite reconduction.

Votants : 6                      Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **5 – Délibération pour la rémunération de l'agent recenseur :**

Le recensement devait avoir lieu l'an dernier. La commune avait affiché un avis de recrutement.

Une seule personne avait répondu ; Marie-Eve Lefèvre.

En raison de la crise sanitaire le recensement a été repoussé d'un an.

Cécile propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 3 euros par bulletin individuel rempli et 2 euros par formulaire sur les feuilles de logement, ce qui représentera une indemnité au total de 450€ environ.

Votants : 6                      Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **6 – Questions diverses :**

### ■ *Courrier de Monsieur Pichot.*

Un conflit oppose Monsieur Pichot et Monsieur Rolls au sujet de pierres entreposées dans une impasse communale et de pierres posées au sol. Monsieur Pichot a difficilement accès à sa remise de bois et il est compliqué de faire rouler sa brouette sur ces pierres. Il demande à la commune d'intervenir.

Madame le maire fera un courrier aux deux parties.

### ■ *Le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).*

La Communauté de Communes propose à partir de janvier, pour les communes volontaires (ce qui est notre cas) de passer par un guichet numérique pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme. (Permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme...)

Patricia et Cécile vont suivre une formation courant du mois pour utiliser ce service.

### ■ *Le défibrillateur*

Il sera installé sous le lavoir si la ligne électrique le permet.

### ■ *Pompe doseuse du Terron*

Il y a un problème récurrent, l'entreprise Véolia en charge de l'entretien va être contactée pour réglage.

### ■ *Nettoyage des bassins*

A faire rapidement.

### ■ *Réparation de la vitrine du panneau d'affichage*

La vitre est arrivée en mairie, il faut la poser.

### ■ *Xavier Tabouret*

Mr Tabouret s'est présenté en mairie pour informer qu'il a créé une entreprise de taille d'arbres, et tout l'entretien qui est nécessaire, dont le siège social est domicilié sur la commune. Ses coordonnées seront disponibles sur le site de la commune.

### ■ *Formation de Cécile et Muriel avec Laurence Willems pour apprendre à alimenter le site de la mairie.*

### ■ *Galette des rois*

La préfète a annulé les rassemblements.

### ■ *Location de la salle des fêtes.*

Nous pourrions demander une participation aux frais de fonctionnement (électricité et entretien) de la salle des fêtes et demander l'avis au comité des fêtes car une partie de l'électroménager leur appartient.

### ■ *Toilettes publiques.*

La question du nettoyage des toilettes publiques est posée, peu de conseillers sont disponibles pour participer à cette tâche. Un devis sera demandé à L'ESAT de Rosans pour connaître le coût de cette prestation.

### ■ *Bulletin communal.*

Le bulletin municipal sera édité courant du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.